

Calendrier du mouvement intra 2021

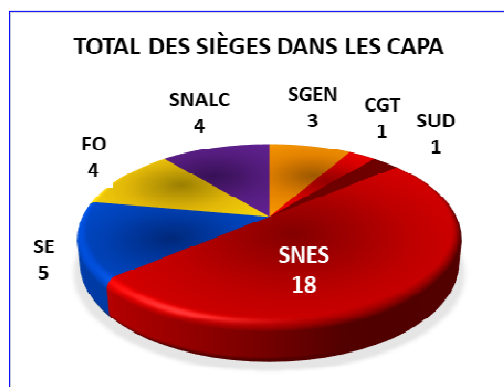
ATTENTION : si le gouvernement a fait le choix de supprimer l'examen des mutations en commissions paritaires, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU restent des experts du mouvement et sont les plus à même de vous conseiller pour formuler votre liste de vœux, vérifier la prise en compte de vos éléments de barème et formuler un recours. Nous restons plus que jamais à vos côtés, contactez nos commissaires paritaires !

Saisie des vœux sur I-Prof : du **lundi 22 mars (12 h 00) au vendredi 02 avril 2021 (12 h 00)**

Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	vendredi 02 avril
Edition et envoi des confirmations des demandes de mutation	vendredi 02 avril
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	jeudi 08 avril
Affichage sur SIAM des barèmes retenus par le rectorat	lundi 17 mai
Date limite de contestation par écrit des barèmes	lundi 31 mai
Résultats du mouvement Intra et début de la période des recours	mardi 22 juin
Date limite de formulation des préférences d'affectation pour les TZR	lundi 28 juin

Afin d'être suivi.e et accompagné.e au mieux à chaque étape, faites-nous parvenir au plus vite votre fiche de suivi syndical complétée. Après avoir été conseillé.e et après l'envoi de la confirmation de votre demande, retournez-nous une copie intégrale de votre dossier. Ainsi, nous pourrons suivre votre dossier au fur et à mesure de son avancée et vous tenir informé.e à chaque étape en faisant un suivi personnalisé.



La profession a renouvelé largement sa confiance au SNES-FSU lors des élections professionnelles de 2018.

Cette place de **première organisation syndicale** permet aux commissaires paritaires d'avoir une expertise et une connaissance des opérations de gestion de carrière et de mouvement sans égal.

Vos élus de la FSU sont donc les mieux à même pour vous informer, conseiller et suivre au cours de chaque étape de votre carrière, que ce soit pour les rendez-vous de carrière, l'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle et les mutations mais aussi pour ce qui concerne les droits et obligations de service.

Joindre le SNES-FSU

Vous avez besoin d'informations sur les éléments de barème, sur l'élaboration de votre liste de vœux, sur la meilleure stratégie à adopter, etc. ? Si la situation sanitaire nous oblige à nous adapter, le SNES-FSU s'est organisé pour que ses militants soient le plus largement disponibles.

Nous sommes joignables tous les après-midis du mardi au jeudi, de 14h00 à 17h00 au 04 73 36 01 67, possibilité de rendez-vous avec un commissaire paritaire sur d'autres horaires si besoin.

Nous vous invitons à privilégier l'envoi d'un mail à s3cle@sn.es.edu en précisant vos coordonnées (mail et téléphone), votre discipline ainsi que vos disponibilités afin qu'un commissaire paritaire puisse vous recontacter et convenir d'un **rendez-vous téléphonique**. Nos élus sont, comme vous, des enseignants qui exercent en établissements, ils ne pourront donc pas forcément vous faire un retour immédiat mais **le SNES-FSU répondra à toutes les demandes**, qu'elles émanent de syndiqués ou non, dans les meilleurs délais et en fonction de l'urgence de chacune.

Ne restez pas seul.e face à l'administration, le SNES-FSU fort de son expertise du mouvement est à vos côtés !

Avec l'aide du SNES-FSU, toutes les étapes de ma carrière sont suivies et je fais respecter mes droits. [Se syndiquer au SNES-FSU, syndiquer de nouveaux collègues](#), c'est se donner les forces collectives dont nos professions ont besoin pour revaloriser tous les aspects de nos métiers, nos carrières, nos salaires.

Section académique du SNES-FSU - Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 36 01 67 - Mél : s3cle@sn.es.edu - Site : <https://clermont.sn.es.edu>

